



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal n°01

Réunion de bureau du 1^{er} septembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - CAPPATTI Laurent - Alexandre MARY- Joffre GRAGLIA

Excusés : MME. GIURAN - MM. Jacques THAON - Sébastien CHILOTTI- Julien NUCERA

Début de la séance : 19h15

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour de cette 1^{ère} réunion de bureau qui ouvre une nouvelle saison 2021/2022.

1 – CORRESPONDANCE :

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

A ce jour, le district de la Côte d'Azur recense 245 licences Arbitres établies et 163 dossiers médicaux complets visés par la commission médicale du District pour cette saison 2021-2022. Une situation encourageante dans cette période compliquée avec toutes les mesures sanitaires mises en place.

Une réunion de rentrée du département technique s'est tenue le 25 août dernier en présence de 12 membres de cette section et animée par le responsable Ahmed TALEB. A cette occasion ont été abordés les modifications des lois du jeu, le calendrier des cours théoriques du mois de septembre 2021 et le rôle et l'objectif de chaque membre dans la formation de nos arbitres.

Tous les arbitres de chaque catégorie seront convoqués durant le mois de septembre 2021 afin de les informer des modifications des lois du jeu et des attentes de la CDA.

Cette réunion a permis également de s'attarder sur la mise en place des formations initiales en arbitrage (FIA) suivis par le président pour cette saison 2021/2022. Avec la collaboration du président du club de Beausoleil , M. Jean-François PICCINI que nous remercions, une FIA est prévue du 20 au 23 décembre 2021 sur le site de Vanco, une première sur la rive gauche du Var, que nous saluons.

Du 2 au 5 novembre 2021 sont prévues des FIA en collaboration avec l'OGCN (stade de la Plaine), le RC GRASSE (stade de la Paoute) et l'USONAC ST ROCH VIEUX NICE (stade Georges CARLIN). L'OGCN comme la saison passée accueillera également une FIA du 20 au 23 décembre 2021 au stade de la Plaine.

Nous remercions chaleureusement tous ces clubs pour leur participation à la formation de nouveaux arbitres.

La CDA a réceptionné les importantes indisponibilités d'arbitres pour le week-end des 4 et 5 septembre 2021 à l'occasion des tests physiques et théoriques qui compliqueront les désignations du mois de septembre 2021.

Un test physique de rattrapage est prévu le samedi 18 septembre 2021 en matinée au stade de La Lauvette supérieure.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Aucune observation n'est envisagée lors des 2 premiers tours de la Coupe de France.

La réunion des observateurs de district est programmée pour le lundi 20 septembre 2021 au siège du District. Le président animera cette séance.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations de la CDA va être très sollicité avec le début des championnats et devra fournir un nombre important d'arbitres pour satisfaire les

catégories jeunes générationnelles pour la saison 2021-2022 avec la présence en Ligue et en District des catégories : U14-U15-U16-U17-U18 et U20.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. CAPPATTI Laurent